



# Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

[www.ville-claix.fr](http://www.ville-claix.fr)

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

## ARRETE MUNICIPAL

**Portant délégation des fonctions d'Officier de l'Etat Civil à Mme Francine RUIZ,  
Fonctionnaire titulaire.  
34 DGS 2024**

### **NOMENCLATURE : 5.5**

Le Maire de la commune de Claix,

**VU** les articles R.2122-10, L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriale,

**VU** la Circulaire CRIM-2020-08-H2- 10/03/2020 du Ministère de la Justice,

**CONSIDERANT** que dans le cadre d'un bon fonctionnement et de la qualité des prestations de la Collectivité aux administrés, dans la gestion des dossiers et l'optimisation des délais d'instruction des dossiers,

### **ARRETE**

**Article 1 :** Le Maire délègue sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions d'Officier d'Etat-Civil, à l'exception de la célébration des mariages et de la signature des actes de mariage (article 75 du code civil), à Madame Francine RUIZ, fonctionnaire titulaire.

**Article 2 :** Cette délégation d'Officier d'Etat Civil a pour effet de :

- Procéder à la légalisation de signature,
- Procéder à la certification conforme de copies (pour l'étranger),
- Procéder au recensement citoyen,
- Procéder à la délivrance des actes de naissance, mariages et décès.

**Article 3 :** Les actes ainsi dressés comportent la seule signature du fonctionnaire municipal délégué.

**Article 4 :** Madame Francine RUIZ fonctionnaire titulaire de la Commune de Claix, déléguée aux fonctions d'Officier d'Etat Civil peut valablement délivrer toutes copies et extraits, quelle que soit la nature des actes (cf article 2).

**Article 5 :** le présent arrêté sera remis à l'intéressée, annexé au registre d'Etat Civil de la Commune, transmis à Monsieur le Procureur de la République auprès du Tribunal de Grande Instance.

**Article 6 :** Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de la légalité.

Fait à Claix, le 19 février 2024

Notifié le : 23/2/24  
Signature de l'agent :



Le Maire,  
Christophe REVIL



Date d'affichage: 28/02/24  
Date de retrait: 28/04/24